

Bruxelles, le 19 septembre 2017  
(OR. en)

---

**Dossier interinstitutionnel:**  
**2017/0220 (COD)**

---

**12307/17**  
**ADD 1**

**INST 345**  
**POLGEN 122**

### **PROPOSITION**

---

Origine:	Pour le Secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, Directeur
Date de réception:	13 septembre 2017
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2017) 482 final - ANNEXES 1 à 7
Objet:	ANNEXES à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'initiative citoyenne européenne

---

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2017) 482 final - ANNEXES 1 à 7.

---

p.j.: COM(2017) 482 final - ANNEXES 1 à 7



Bruxelles, le 13.9.2017  
COM(2017) 482 final

ANNEXES 1 to 7

**ANNEXES**

**à la**

**Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil  
relatif à l'initiative citoyenne européenne**

{SWD(2017) 294 final}

## ANNEXES

### ANNEXE 1

Nombre minimal de signataires par État membre

Belgique	15 750
Bulgarie	12 750
République tchèque	15 750
Danemark	9 750
Allemagne	72 000
Estonie	4 500
Irlande	8 250
Grèce	15 750
Espagne	40 500
France	55 500
Croatie	8 250
Italie	54 750
Chypre	4 500
Lettonie	6 000
Lituanie	8 250
Luxembourg	4 500
Hongrie	15 750
Malte	4 500
Pays-Bas	19 500
Autriche	13 500
Pologne	38 250
Portugal	15 750
Roumanie	24 000
Slovénie	6 000
Slovaquie	9 750

Finlande	9 750
Suède	15 000
Royaume-Uni	54 750

## ANNEXE II

### INFORMATIONS REQUISES POUR L'ENREGISTREMENT D'UNE INITIATIVE

1. Intitulé de l'initiative, en 100 caractères au maximum;
  2. Contenu de l'initiative pour lequel la Commission est invitée à agir, en 1 000 caractères au maximum;
  3. Dispositions des traités que les organisateurs jugent pertinentes pour l'action proposée;
  4. Noms complets, adresses postales, nationalités et dates de naissance de sept membres du groupe des organisateurs résidant dans sept États membres différents, avec une mention spécifique du représentant et de son suppléant ainsi que de leurs adresses électroniques et numéros de téléphone<sup>1</sup>;
- Si le représentant et/ou son suppléant ne font pas partie des sept membres visés au paragraphe précédent, leurs noms complets, adresses postales, nationalités et dates de naissance, adresses électroniques et numéros de téléphone.
5. Documents attestant des noms complets, adresses postales, nationalités et dates de naissance de chacun des sept membres visés au point 4 ci-dessus ainsi que du représentant et de son suppléant si ceux-ci ne se trouvent pas parmi ces sept membres;
  6. Noms des autres membres du groupe d'organisateur;
  7. Le cas échéant, dans la situation visée à l'article 5, paragraphe 7, les documents qui attestent la création, conformément au droit national d'un État membre, d'une entité juridique aux fins de la gestion d'une initiative déterminée et qui prouvent que le membre du groupe d'organisateur désigné comme son représentant est habilité à agir au nom de l'entité juridique.
  8. Toutes les sources de soutien et de financement apportés à l'initiative au moment de l'enregistrement.
- Les organisateurs peuvent joindre en annexe des informations plus détaillées sur l'objet, les objectifs et le contexte de l'initiative. Ils peuvent également, s'ils le souhaitent, soumettre un projet d'acte juridique.

---

<sup>1</sup> Déclaration de confidentialité: conformément à l'article 11 du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données, les personnes concernées sont informées que ces données sont réunies par la Commission aux fins de la procédure relative à la proposition d'initiative citoyenne. Seuls les noms complets des organisateurs, le pays de résidence du représentant ou, le cas échéant, la dénomination et le pays du siège de l'entité juridique, les adresses électroniques des personnes de contact et les informations relatives aux sources de soutien et de financement seront portés à la connaissance du public dans le registre en ligne de la Commission. Les personnes concernées ont le droit de s'opposer à la publication de leurs données à caractère personnel pour des raisons impérieuses et légitimes tenant à leur situation particulière ainsi que de demander la rectification de ces données à tout moment et leur retrait du registre en ligne de la Commission après expiration d'un délai de deux ans à compter de l'enregistrement de la proposition d'initiative citoyenne.

ANNEXE III

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SOUTIEN – PARTIE A<sup>1</sup>**  
**(pour les États membres n'imposant pas la communication d'une partie d'un numéro d'identification personnel/du numéro d'un document d'identification personnel)**

Tous les champs mentionnés dans le présent formulaire sont obligatoires.

À REMPLIR PRÉALABLEMENT PAR LE GROUPE D'ORGANISATEURS:

1. Tous les signataires mentionnés dans le présent formulaire sont des citoyens de

Prrière de n'indiquer qu'un seul État membre par liste.


2. Numéro d'enregistrement attribué par la Commission européenne:

3. Date de début et de fin de la période de collecte:

4. Adresse internet de la présente initiative dans le registre de la Commission européenne:

5. Intitulé de la présente initiative:

6. Contenu de l'initiative:

7. Noms et adresses électroniques des personnes de contact enregistrées [Le cas échéant, dans la situation visée à l'article 5, paragraphe 7, en outre: la dénomination et le pays du siège de l'entité juridique]:

8. Site internet de cette initiative (le cas échéant):

À REMPLIR PAR LES SIGNATAIRES EN LETTRES CAPITALES:

«Je soussigné(e), certifie, par la présente, que les informations que j'ai fournies dans le présent formulaire sont exactes et que je n'ai pas encore apporté mon soutien à la présente initiative.»

PRENOMS COMPLETS	NOMS DE FAMILLE	LIEU DE RÉSIDENCE (rue, numéro, code postal, ville, pays)	DATE DE NAISSANCE	DATE	SIGNATURE <sup>2</sup>

**Déclaration de confidentialité<sup>3</sup> pour les déclarations de soutien recueillies sur papier ou par l'intermédiaire de systèmes particuliers de collecte en ligne:**

Conformément à l'article 13 du règlement général sur la protection des données [règlement (UE) 2016/679], les données à caractère personnel mentionnées dans le présent formulaire et destinées au groupe d'organismes de l'initiative citoyenne européenne ne seront communiquées qu'aux autorités compétentes aux fins de vérification et de certification du nombre de déclarations de soutien valables recueillies pour la proposition d'initiative citoyenne (voir l'article [12] du règlement [...] du Parlement européen et du Conseil du [...] relatif à l'initiative citoyenne) et, le cas échéant, seront traitées aux fins de procédures administratives ou judiciaires touchant à cette initiative citoyenne [voir article [18, paragraphe 5.] du règlement (UE) [...] du Parlement européen et du Conseil du [...] relatif à l'initiative citoyenne]. Les données ne peuvent être utilisées à aucune autre fin.

Les personnes concernées ont le droit d'avoir accès à leurs données à caractère personnel, de demander l'effacement ou une limitation de traitement de celles-ci ainsi que d'obtenir la rectification des données à caractère personnel les concernant qui sont inexacts. Les personnes concernées ont le droit de s'opposer au traitement de leurs données.

Toutes les déclarations de soutien seront détruites au plus tard dix-huit mois après la date de début de la collecte des données pour l'initiative citoyenne, ou, en cas de procédures administratives ou judiciaires, au plus tard trois mois après la conclusion de ces procédures.

<sup>1</sup> Le formulaire est imprimé sur un seul feuillet. Les organisateurs peuvent utiliser un feuillet imprimé recto verso. Afin de télécharger les déclarations de soutien recueillies sur papier dans le système central de collecte en ligne, il faut utiliser un code mis à la disposition par la Commission.

<sup>2</sup> La signature n'est pas obligatoire lorsque le formulaire est soumis en ligne au moyen du système central de collecte en ligne tel que visé à l'article 10 ou d'un système particulier de collecte en ligne tel que visé à l'article 11.

<sup>3</sup> Une seule des deux versions proposées des déclarations de confidentialité doit être utilisée, selon le mode de collecte.

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du règlement (UE) 2016/679.  
Les coordonnées du responsable du traitement des données:  Les coordonnées du responsable du délégué à la protection des données (le cas échéant):

**Déclaration de confidentialité pour les déclarations de soutien recueillies en ligne par l'intermédiaire du système central de collecte en ligne:**

Conformément à l'article 13 du règlement général sur la protection des données [règlement (UE) 2016/679], et conformément à l'article 11 du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données, les données à caractère personnel transmises par l'intermédiaire du présent formulaire à la Commission européenne ne seront communiquées qu'aux autorités compétentes aux fins de vérification et de certification du nombre de déclarations de soutien valables recueillies pour la proposition d'initiative citoyenne (voir l'article [12] du règlement [...] du Parlement européen et du Conseil du [...] relatif à l'initiative citoyenne) et, le cas échéant, seront traitées aux fins de procédures administratives ou judiciaires touchant à cette initiative citoyenne [voir article 18, paragraphe 5, du règlement (UE) [...] du Parlement européen et du Conseil du [...] relatif à l'initiative citoyenne]. Les données ne peuvent être utilisées à aucune autre fin. Les personnes concernées ont le droit d'avoir accès à leurs données à caractère personnel, de demander l'effacement ou une limitation de traitement de celles-ci ainsi que d'obtenir la rectification des données à caractère personnel les concernant qui sont inexacts. Les personnes concernées ont le droit de s'opposer au traitement de leurs données. Toutes les déclarations de soutien seront détruites au plus tard dix-huit mois après la date de début de la collecte des données pour l'initiative citoyenne, ou, en cas de procédures administratives ou judiciaires, au plus tard trois mois après la conclusion de ces procédures. Sans préjudice d'un recours juridictionnel, toute personne concernée peut présenter une réclamation au contrôleur européen de la protection des données si elle estime que les droits qui lui sont reconnus à l'article 16 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ont été violés à la suite du traitement de données à caractère personnel la concernant, effectué par la Commission européenne. Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du règlement (UE) 2016/679.  
Coordonnées du responsable du traitement des données:  Coordonnées du délégué à la protection des données (le cas échéant):

## FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SOUTIEN – PARTIE B<sup>1</sup>

(pour les États membres imposant la communication d'une partie d'un numéro d'identification personnel/du numéro d'un document d'identification personnel)

Tous les champs mentionnés dans le présent formulaire sont obligatoires.

### À REMPLIR PRÉALABLEMENT PAR LE GROUPE D'ORGANISATEURS:

1. Tous les signataires mentionnés dans le présent formulaire sont des citoyens de:

Prière de n'indiquer qu'un seul État membre par liste.

Voir le site internet du registre officiel de l'initiative citoyenne européenne pour les numéros d'identification personnels/numéros de documents d'identification personnels, dont l'un doit être communiqué.

2. Numéro d'enregistrement attribué par la Commission européenne:

3. Date de début et de fin de la période de collecte:

4. Adresse internet de la présente initiative dans le registre de la Commission européenne:

5. Intitulé de la présente initiative:

6. Contenu de l'initiative:

7. Noms et adresses électroniques des personnes de contact enregistrées: *[Le cas échéant, dans la situation visée à l'article 5, paragraphe 7, en outre: la dénomination et le pays du siège de l'entité juridique]:*

8. Site internet de cette initiative (le cas échéant):

### À REMPLIR PAR LES SIGNATAIRES EN LETTRES CAPITALES:

«Je soussigné(e), certifie, par la présente, que les informations que j'ai fournies dans le présent formulaire sont exactes et que je n'ai pas encore apporté mon soutien à la présente initiative.»

PRENOMS COMPLETS	NOMS DE FAMILLE	QUATRE DERNIERS CARACTÈRES DU NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL/ NUMÉRO D'UN DOCUMENT D'IDENTIFICATION PERSONNEL	TYPE DE NUMERO OU DE DOCUMENT D'IDENTIFICATION PERSONNEL	DATE	SIGNATURE <sup>2</sup>

### **Déclaration de confidentialité<sup>3</sup> pour les déclarations de soutien recueillies sur papier ou par l'intermédiaire de systèmes particuliers de collecte en ligne:**

Conformément à l'article 13 du règlement général sur la protection des données [règlement (UE) 2016/679], les données à caractère personnel mentionnées dans le présent formulaire et destinées au groupe d'organiseurs de l'initiative citoyenne européenne ne seront communiquées qu'aux autorités compétentes aux fins de vérification et de certification du nombre de déclarations de soutien valables recueillies pour la proposition d'initiative citoyenne (voir l'article [12] du règlement [...] du Parlement européen et du Conseil du [...] relatif à l'initiative citoyenne) et, le cas échéant, seront traitées aux fins de procédures administratives ou judiciaires touchant à cette initiative citoyenne [voir article [18, paragraphe 5,] du règlement (UE) [...] du Parlement européen et du Conseil du [...] relatif à l'initiative citoyenne]. Les données ne peuvent être utilisées à aucune autre fin.

Les personnes concernées ont le droit d'avoir accès à leurs données à caractère personnel, de demander l'effacement ou une limitation de traitement de celles-ci ainsi que d'obtenir la rectification des données à caractère personnel les concernant qui sont inexactes. Les personnes concernées ont le droit de s'opposer au traitement de leurs données. Toutes les déclarations de soutien seront détruites au plus tard dix-huit mois après la date de début de la collecte des données pour l'initiative citoyenne, ou, en cas de procédures administratives ou judiciaires, au plus tard trois mois après la conclusion de ces procédures. Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, toute personne concernée a

<sup>1</sup> Le formulaire est imprimé sur un seul feuillet. Les organisateurs peuvent utiliser un feuillet imprimé recto verso. Afin de télécharger les déclarations de soutien recueillies sur papier dans le système central de collecte en ligne, il faut utiliser un code mis à la disposition par la Commission.

<sup>2</sup> La signature n'est pas obligatoire lorsque le formulaire est soumis en ligne au moyen du système central de collecte en ligne tel que visé à l'article 10 ou d'un système particulier de collecte en ligne tel que visé à l'article 11.

<sup>3</sup> Une seule des deux versions proposées des déclarations de confidentialité doit être utilisée, selon le mode de collecte.

le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du règlement (UE) 2016/679.

Coordonnées du responsable du traitement des données:  Coordonnées du délégué à la protection des données (le cas échéant):

**Déclaration de confidentialité pour les déclarations de soutien recueillies en ligne par l'intermédiaire du système central de collecte en ligne:**

Conformément à l'article 13 du règlement général sur la protection des données [règlement (UE) 2016/679], et conformément à l'article 11 du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données, les données à caractère personnel transmises par l'intermédiaire du présent formulaire à la Commission européenne ne seront communiquées qu'aux autorités compétentes aux fins de vérification et de certification du nombre de déclarations de soutien valables recueillies pour la proposition d'initiative citoyenne (voir l'article [12] du règlement [...] du Parlement européen et du Conseil du [...] relatif à l'initiative citoyenne) et, le cas échéant, seront traitées aux fins de procédures administratives ou judiciaires touchant à cette initiative citoyenne [voir article 18, paragraphe 5, du règlement (UE) [...] du Parlement européen et du Conseil du [...] relatif à l'initiative citoyenne]. Les données ne peuvent être utilisées à aucune autre fin. Les personnes concernées ont le droit d'avoir accès à leurs données à caractère personnel, de demander l'effacement ou une limitation de traitement de celles-ci ainsi que d'obtenir la rectification des données à caractère personnel les concernant qui sont inexacts. Les personnes concernées ont le droit de s'opposer au traitement de leurs données. Toutes les déclarations de soutien seront détruites au plus tard dix-huit mois après la date de début de la collecte des données pour l'initiative citoyenne, ou, en cas de procédures administratives ou judiciaires, au plus tard trois mois après la conclusion de ces procédures. Sans préjudice d'un recours juridictionnel, toute personne concernée peut présenter une réclamation au contrôleur européen de la protection des données si elle estime que les droits qui lui sont reconnus à l'article 16 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ont été violés à la suite du traitement de données à caractère personnel la concernant, effectué par la Commission européenne. Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du règlement (UE) 2016/679.

Coordonnées du responsable du traitement des données:  Coordonnées du délégué à la protection des données (le cas échéant):

## ANNEXE IV

### **CERTIFICAT CONFIRMANT LA CONFORMITÉ D'UN SYSTÈME DE COLLECTE EN LIGNE AU RÈGLEMENT (UE) N° [...] DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU [...] RELATIF À L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE**

(nom de l'autorité compétente) de ... (nom de l'État membre) certifie par la présente que le système particulier de collecte en ligne ... (adresse du site internet), utilisé pour la collecte des déclarations de soutien à l'initiative....(intitulé de l'initiative) portant le numéro d'enregistrement... (numéro d'enregistrement de l'initiative), est conforme aux dispositions pertinentes du règlement (UE) n° [...] du Parlement européen et du Conseil du [...] relatif à l'initiative citoyenne européenne.

Date, signature et cachet officiel de l'autorité compétente:

## ANNEXE V

### FORMULAIRE POUR LA PRÉSENTATION DE DÉCLARATIONS DE SOUTIEN AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES DES ÉTATS MEMBRES

1. Noms complets, adresses postales et adresses électroniques des personnes de contact (représentant et suppléant du groupe d'organiseurs) ou de l'entité juridique chargée de gérer l'initiative et de son représentant:

2. Intitulé de l'initiative:

3. Numéro d'enregistrement attribué par la Commission:

4. Date d'enregistrement:

5. Nombre de signataires qui sont des ressortissants de (nom de l'État membre):

6. Nombre total de déclarations de soutien collectées:

7. Nombre d'États membres où le seuil est atteint:

8. Annexes:

[joindre toutes les déclarations de soutien de signataires qui sont des ressortissants de l'État membre concerné.

S'il y a lieu, joindre également le(s) certificat(s) pertinent(s) de conformité du système particulier de collecte en ligne au règlement (UE) n° [...] du Parlement européen et du Conseil du [...] relatif à l'initiative citoyenne européenne].

9. Je soussigné(e), déclare, par la présente, que les informations que j'ai fournies dans le présent formulaire sont exactes et que les déclarations de soutien ont été collectées conformément à l'article [...] du règlement (UE) n° [...] du Parlement européen et du Conseil du [...] relatif à l'initiative citoyenne européenne.

10. Date et signature de l'une des personnes de contact (représentant/suppléant<sup>1</sup>) ou de l'un des représentants de l'entité juridique:

---

<sup>1</sup> Biffer les mentions inutiles.

## ANNEXE VI

### **CERTIFICAT CONFIRMANT LE NOMBRE DE DÉCLARATIONS DE SOUTIEN VALABLES COLLECTÉES POUR ... (NOM DE L'ÉTAT MEMBRE)**

... (nom de l'autorité compétente) de ... (nom de l'État membre), après avoir effectué les vérifications requises par l'article 12 du règlement (UE) n° [...] du Parlement européen et du Conseil du [...] relatif à l'initiative citoyenne, certifie par la présente que ... (nombre de déclarations de soutien valables) déclarations de soutien en faveur de l'initiative portant le numéro d'enregistrement ... (numéro d'enregistrement de l'initiative) sont valables au regard des dispositions dudit règlement.

Date, signature et cachet officiel

## ANNEXE VII

### FORMULAIRE POUR LA PRÉSENTATION D'UNE INITIATIVE À LA COMMISSION EUROPÉENNE

1. Intitulé de l'initiative:
2. Numéro d'enregistrement attribué par la Commission:
3. Date d'enregistrement:
4. Nombre de déclarations de soutien valables reçues (au minimum un million):
5. Nombre de signataires certifiés par les États membres:

	BE	BG	CZ	DK	DE	EE	IE	EL	ES	FR	HR	IT	CY	LV	LT	LU	
Nombre de signataires																	
	HU	MT	NL	AT	PL	PT	RO	SI	SK	FI	SE	UK	TOTAL				
Nombre de signataires																	

6. Noms complets, adresses postales et adresses électroniques des personnes de contact (représentant et suppléant du groupe d'organisateur)<sup>1</sup> ou de l'entité juridique chargée de gérer l'initiative et de son représentant.

7. Indiquer toutes les sources de soutien et de financement dont a bénéficié l'initiative, y compris le montant du soutien financier au moment de sa présentation.

8. Je soussigné(e), déclare, par la présente, que les informations que j'ai fournies dans le présent formulaire sont exactes et que toutes les procédures et les conditions fixées aux termes du règlement (UE) n° [...] du Parlement européen et du Conseil du [...] relatif à l'initiative citoyenne européenne ont été respectées.

Date et signature de l'une des personnes de contact (représentant/suppléant<sup>2</sup>) ou de l'un des représentants de l'entité juridique:

---

<sup>1</sup> Déclaration de confidentialité: conformément à l'article 11 du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données, les personnes concernées sont informées que ces données sont réunies par la Commission aux fins de la procédure relative à l'initiative citoyenne. Seuls les noms complets des organisateurs, les adresses électroniques des personnes de contact et les informations relatives aux sources de soutien et de financement seront portés à la connaissance du public dans le registre en ligne de la Commission. Les personnes concernées ont le droit de s'opposer à la publication de leurs données à caractère personnel pour des raisons impérieuses et légitimes tenant à leur situation particulière ainsi que de demander la rectification de ces données à tout moment et leur retrait du registre en ligne de la Commission après expiration d'un délai de deux ans à compter de l'enregistrement de la proposition d'initiative citoyenne.

<sup>2</sup> Biffer les mentions inutiles.

9. Annexes: (Joindre l'ensemble des certificats)